



communauté de communes
VESLE - MONTAGNE DE REIMS

Conseil Communautaire
Séance du Mardi 1^{er} décembre 2009 20h30 à Verzenay
COMPTE RENDU

Présents : M.COFFINET. A.TETENOIRE. H.MICHEL. C.COLLARD. A.ROCHET. C.CLOT. G.GEORGETON. T.FORGET. M.HUTASSE. J.C.LECOURT. S.BONNEVIE. L.HUET. R.AYALA. P.POINSENET. G.ROTHIER. J.DOUADI. D.HARLE. C.HACHET. A.BEAUFORT. D.BOUDVILLE. R.FRANCART. J.GRAGE. J.BUSIN. T.GIBELIN. C.DUTERNE. G.FLAMAND. C.CORBEAUX. L.DUMARGNE. E.BROCHET. J.SCHAEFFER.
Excusés : M.C.CHANOIR. L.GAI DOZ. A.BRIXON. S.BEAU VILLIER. J.L.FREULON. M.C.GUEBELS. J.G.PONSIN.

L'ordre du jour proposé par le Président a été validé par le bureau réuni en date du 18 novembre 2009.

En début de séance et à propos du compte rendu de la dernière réunion, Monsieur Rothier s'étonne de voir des travaux de « piste cyclable » dans l'estimatif des aménagements d'accès prévus pour la zone d'activité de Sillery.

Monsieur Douadi, Président, lui répond que la piste cyclable existe actuellement et qu'elle devra subsister malgré la mise en place du tourne à gauche.

I. P.LH

La procédure du dispositif « Programme Local de l'Habitat » a été présenté à la commission « Aménagement de l'espace et service du logement » ainsi qu'à l'ensemble du conseil communautaire lors de la dernière séance du 23 juin 2009. Les élus avaient demandé la présentation d'un exemple concret et s'interrogeaient notamment sur la compatibilité des PLU, POS au PLH.

La commission, élargie aux élus qui le souhaitent, a été nouveau réunie le 30 septembre à cet effet. Compte tenu des interrogations sur le sujet, le Président a proposé, le 7 octobre 2009 aux Petites Loges, que soit lancée une réflexion dans ce domaine avant lancement du dispositif P.L.H. et que l'Agence d'Urbanisme soit sollicitée en accompagnement.

Par ailleurs, lors de sa première réunion la commission « Développement économique », il a été proposé que soit réalisé un diagnostic du tissu économique de notre territoire. Il s'agirait d'obtenir un recensement complet pour une meilleure connaissance qualitative et quantitative de l'activité par secteur et par communes (entreprises, commerçants, artisans, exploitants viticoles....).

Le bureau communautaire a souhaité que les deux études soient fusionnées, que ses modalités de mise à jour soient clairement identifiées et que le délai de réalisation de l'étude n'excède pas 4 mois. Une proposition d'étude rédigée par L'agence d'Urbanisme est soumise aux membres du conseil.

**Méthodologie d'approche de la problématique
du logement et de l'économie sur la CCVMR**
Proposition

Contexte

La Communauté de Communes Vesle – Montagne de Reims s'est doté de la compétence Habitat – Logement, avec la possibilité de mettre en place un Programme Local de l'Habitat (PLH). La CC réfléchit à l'opportunité de la mise en œuvre de cette compétence et dans cette optique l'Agence d'Urbanisme a été sollicitée pour présenter le document PLH lors de 3 réunions.

Suite à ces différentes présentations, l'assemblée délibérante souhaite d'abord qu'une étude préalable soit réalisée. Cette note a pour but d'expliquer la méthodologie que souhaite mettre en place l'agence pour mesurer la pertinence d'un tel document sur la CCVMR.

Parallèlement, la Communauté de Communes souhaite engager une démarche pour la définition d'une stratégie économique communautaire (du point de vue statutaire) et/ou à l'échelle de la Communauté de Communes (du point de vue territorial).

Une étude préalable en quatre temps

1. Rencontre avec les élus

Les 10 Maires de la Communauté de Communes ou leurs représentants seront rencontrés lors d'une réunion dont l'objectif est de recueillir leur perception des problématiques du logement et de l'économie sur leur territoire.

2. Back office

L'agence pourrait réaliser en back office des fiches facteurs sur le logement du territoire considéré afin de connaître les évolutions passées, les dynamiques en cours et les évolutions prospectives du territoire sur cette thématique : le logement locatif aidé, l'accès social à la propriété, le logement privé, les logements pour les populations spécifiques (personnes âgées, handicapés, saisonniers, étudiants...)

La même démarche sera réalisée pour l'économie abordée selon quatre volets : l'économie viticole (contraintes environnementales et impact sur l'appareil de production et l'emploi salarié), l'économie touristique (animation, accueil et hébergement), l'économie artisanale et industrielle (immobilier, accompagnement des créateurs, mise en réseau, ...) et l'économie résidentielle (services aux particuliers, construction, éducation (hors fonction publique), santé, action sociale, commerce de détail, activités financières et transport de voyageurs).

Ces fiches, diagnostic prospectif du territoire, permettront d'alimenter le débat entre les différents acteurs du territoire considéré.

Pour chaque thématique, il conviendra de procéder à une phase indispensable de documentation à partir des statistiques disponibles et des entretiens qui permettront à la fois de déterminer les problématiques locales et d'organiser, en illustrant, l'animation des « focus groups » ou ateliers prospectifs.

3. Réunions « Focus Group »

L'organisation de ces ateliers impose à la fois de constituer des panels d'acteurs représentatifs et actifs, repérés par leur intégration dans la dynamique du territoire. Pour cela, la Communauté de Communes identifiera ces acteurs locaux auxquels s'ajouteront les acteurs institutionnels.

Ces acteurs pourraient être représentés par une dizaine de personnes issues de différents horizons :

- élus de la commission aménagement de l'espace et service du logement
- Organismes logeurs présents sur le territoire
- Représentants de l'économie locale, viticulteur ...
- Membres du CCAS / ADMR / CIVC / CCIRE / Chambres des Métiers et de l'Agriculture / organisations professionnelles locales telles que le SGV / ...
- Personnes ressources issues du Conseil de Développement.

Sujet :

- Les problématiques du logement et de l'économie au sein de la CCVMR
- Les perspectives d'évolution et les enjeux de ce territoire en matière de logement et d'économie.

4. Synthèse

Grâce aux éléments de diagnostic recueillis cette synthèse tentera de répondre à ces différentes questions :

- Existe-t-il un décalage important entre l'offre de logements et la demande en logements ?
- Si oui, les politiques sont-elles de nature à y remédier ?
- Les actions isolées des communes peuvent-elles répondre à une stratégie de la communauté ?
- Le territoire de la CC est-il pertinent pour la mise en place d'une politique locale de l'habitat isolée ?
- Un PLH est-il le levier pertinent pour la mise en place de la politique de l'habitat ?
- Quels sont les secteurs économiques en développement ?
- Quelle connexion entre collectivité territoriale et économie ?
- Existe-t-il un lien entre les différents secteurs économiques ?
- Le territoire de la CC est-il pertinent pour l'élaboration d'une stratégie de développement économique ?

Moyens

Pour assurer cette mission l'agence mobilisera ses moyens à raison de :

Economie

- 1/2 journée de préparation des ateliers en économie, soit 2 jours au total.
 - 1 jour par atelier thématique qui comprend l'animation et la synthèse formalisée des travaux soit 4 jours.
 - 2 jours pour la synthèse générale, la rédaction du rapport final, la mise au débat en direction des panels réunis et sa présentation soit à la commission ad hoc de la communauté soit au conseil communautaire (ou les deux si nécessaire).
- Soit un total de 8 jours.

Logement

- 2 jours pour la documentation.
 - 1 jour pour deux ateliers prospectifs.
 - 1 jour pour synthèse et restitution.
- Soit un total de 4 jours.

Soit un total pour les deux thématiques de 12 jours à raison de 450€/jour soit 5 400€ HT.

Le président précise que le document sera utile immédiatement pour la CCVMR et permettra de savoir s'il est opportun de mettre en place un P.L.H.

Monsieur Dumargne fait remarquer que cette étude va demander aux communes de se mobiliser et fournir de nombreux éléments d'informations notamment en matière de logements.

Un ou plusieurs interlocuteurs privilégiés devront être désignés dans chaque commune et leurs noms communiqués à la CCVMR.

- Délibération n°89/09

II. Centre de loisirs intercommunal

Lors du dernier conseil d'administration du C.I.A.S, Monsieur le Président a souhaité, à la demande de différents maires, relancer la réflexion intercommunale sur les centres de loisirs.

En effet dans ce domaine on constate des situations communales très disparates (rythmes d'accueil, âges d'accueil, coûts de fonctionnement... très différents).

Ce domaine avait déjà fait l'objet de la réflexion d'une commission intercommunale créée à cet effet mais n'avait pas abouti.

Ce champ de compétence aujourd'hui est communal et ne figure pas dans les statuts de la CCVMR et par conséquent pas dans le règlement intérieur du C.I.A.S.

La demande des familles dans ce domaine est croissante et de plus en plus exigeante. Par ailleurs, les familles dépassent volontiers les limites de la commune pour trouver ce service.

Ainsi la commune de Sillery connaît une grande fréquentation de son CLSH par des enfants de communes extérieures (ayant passé une convention avec la commune).

Monsieur Christophe CORBEAUX, maire de Verzy, a souhaité que l'on interroge à nouveau les communes afin de savoir quels sont leurs besoins et projets.

Après discussion, les membres du bureau ont suggéré que soit réalisé un état des lieux des C.L.S.H des communes en 2009 (maîtrise d'ouvrage, partenariat, nombre d'enfants accueillis, tranches d'âge, coût, points faibles et forts...).

Le conseil valide le lancement de cette nouvelle réflexion dont le bureau sera le support, en relais si besoin avec les membres du C.I.A.S.

III. Protection incendie des communes

La Communauté de Communes a signé avec VEOLIA une convention pour vérification annuelle des poteaux incendie (vérification visuelle, mécanique, essais et mesures, procès verbal, émargement du registre de sécurité des communes, mise à jour plans de recollement).

Les comptes rendus de vérification 2007 et 2008 font apparaître de nombreuses anomalies (pression, débit insuffisants, poteaux non normalisés, zones non couvertes ...).

Il existe un réel besoin de mise aux normes du service sur l'ensemble du territoire. Cette mise aux normes correspond très souvent à un renforcement du réseau d'AEP. Néanmoins les services communaux ou syndicaux responsables du service AEP n'ont aucune obligation quant au service de protection contre l'incendie qui est de compétence communautaire.

Les membres du bureau se sont interrogé quant à certains résultats notés sur les comptes rendus. Le point sera fait prochainement avec l'entreprise VEOLIA au vu des nouvelles mesures.

Les demandes actuelles et les priorités

Il existe une urgence dans la commune de Billy le Grand dont le réseau AEP ne dispose pas d'une pression suffisante pour installer de nouveaux poteaux afin de couvrir l'ensemble des zones urbanisées et certaines activités dans le village (élevage) imposent une protection renforcée. Après explication de la situation et de l'urgence, le conseil confie le dossier de maîtrise d'œuvre au cabinet CBE pour un montant de 2.600 €/HT. Il convient de vérifier l'opportunité d'installer des citernes d'incendie et calculer leur dimension. L'avant projet sera soumis pour avis au SDIS et sera déposé en demande de subvention (CG51 et DGE 2010) pour une mise en œuvre dans les meilleurs délais.

- Délibération n°90/09

La commune de Vaudemange, quant à elle, a un projet de viabilisation de parcelles en sortie de village avec instauration de PVR.

Ce projet de viabilisation comprend l'ensemble des réseaux y compris, assainissement, AEP et incendie.

Il s'agira de fixer la répartition de prise en charge entre CCVMR et commune pour ce qui est de la dépense concernant AEP / Incendie (sachant que la PVR n'est pas prélevée sur les travaux de défense incendie). Cette répartition sera fixée quant le principe des travaux sera retenu entre surdimensionnement du réseau AEP ou installation de réserves.

Le conseil valide le principe de réalisation des travaux sous réserve d'obtention de subvention et délègue la maîtrise d'ouvrage des travaux à la Commune de Vaudemange.

- Délibération n°91/09

IV. Assainissement

1. Travaux de mise en sécurité des ouvrages eaux pluviales rue de Reims à Ludes

Lors de l'aménagement de la rue de Reims à Ludes, des regards importants de visite ont été réalisés sur la canalisation des eaux pluviales. Le conseil général de la Marne demande une mise en sécurité de ces ouvrages.

Compte tenu du chiffrage des travaux à réaliser (démolition partielle ouvrages existants, adaptation et pose grille caillebotis pouvant supporter charge lourde – estimation 27.000 €/HT), une demande alternative a été faite pour installer une glissière de sécurité et une grille plus légère (supportant les piétons seulement).

Au vu des estimatifs des différentes solutions, le conseil valide la solution alternative pour un montant 14.502,70 €/HT.

- Délibération n°92/09

2. Passage canalisations en terrains privés Ludes et Mailly Champagne

Le projet de tracé des ouvrages de transfert et de traitement des effluents des communes de Ludes et Mailly Champagne prévoit un passage sur les chemins communaux mais contraint aussi à traverser des propriétés privées.

Un courrier d'information a été fait à chaque propriétaire et les servitudes feront l'objet d'actes notariés.

Maily Champagne	AD 380	Commune de Mailly Champagne	mairie 51500 Mailly Champagne
Maily Champagne	AD 291	Commune de Mailly Champagne	mairie 51500 Mailly Champagne
Maily Champagne	AD 288	Commune de Mailly Champagne	mairie 51500 Mailly Champagne
Maily Champagne	AD 283	Commune de Mailly Champagne	mairie 51500 Mailly Champagne
Maily Champagne	AD 309	Commune de Mailly Champagne	mairie 51500 Mailly Champagne
Maily Champagne	Chemin rural dit de sous la ville		
Maily Champagne	Chemin rural dit ancien chemin du CBR		
Maily Champagne	CD 308	Conseil général de la Marne	40 rue Carnot 51038 Chalons en Champagne
Maily Champagne	Rue du 11 novembre		
Maily Champagne	Chemin rural dit des Villiers ou de Reims	Commune de Mailly Champagne	mairie 51500 Mailly Champagne
Maily Champagne	A 96	Monsieur Jean FRANCOIS décédé Madame Paulette OSSONCE	7 rue Aristide Boucher 51500 Mailly Champagne Maison de retraite de Montchenot
Maily Champagne	Chemin rural dit des Champs aux bois	Commune de Mailly Champagne	mairie 51500 Mailly Champagne
Maily Champagne	A8	Monsieur Jean DEIBENER	La Ferme Saint Jean 51500 Ludes
Maily Champagne	A10	Monsieur Jean DEIBENER	La Ferme Saint Jean 51500 Ludes

Mailly Champagne	A19	Monsieur Jean DEIBENER	La Ferme Saint Jean 51500 Ludes
Mailly Champagne	A17	Monsieur Jean-Claude JOREZ	11 rue de Mailly 51500 Ludes
Ludes	ZC 56	Commune de Ludes	Mairie 51500 Ludes
Ludes	Chemin rural n°90 dit de la justice	Commune de Ludes	Mairie 51500 Ludes
Ludes	ZC 55	Monsieur Jean GAUTRON	3 rue de Reims 51500 Ludes
Ludes	ZC 54	Madame Annick PLACET	6 rue de Reims 51500 Ludes
Ludes	ZC 53	Madame Dominique TANET	8 rue du Chapitre 51490 Epoye
Ludes	CD9	Conseil général de la Marne	40 rue Carnot 51038 Chalons en Champagne
Ludes	CD 33	Conseil général de la Marne	40 rue Carnot 51038 Chalons en Champagne
Ludes	A182	Mademoiselle Alexandra BROCHOT	57 boulevard Paul Doumer 51100 Reims
Ludes	AO 49	Madame Francine THOINARD	26 rue Saint Léonard Sainte Maur des Fosses 94210 La Varenne Saint Hilaire
Ludes	AO 48	Monsieur Jean DEIBENER	Ferme Saint Jean 51500 Ludes
Ludes	AO 47	Mademoiselle Claude DEIBENER	3 domaine des Bellingants 77210 Avon
Ludes	AO 46	Madame Yvette CLEMENT	3 rue du Port 08400 Vouziers
Ludes	AO 45	Madame Simone DEIBENER	34 rue du Piquelet 51110 Isles sur Suiippe Mairie 51500 Ludes
Ludes	CR dit du Craon à Cormontreuil	Commune de ludes	

Le conseil autorise, par délibération, le Président à signer les actes notariés correspondants.

➤ Délibération n°93/09

3. Raccordements future station

Les travaux de raccordement ne sont pas prévus au marché. Une réunion préalable a eu lieu en compagnie des différents concessionnaires. Les chiffrages de travaux sont en cours.

Le conseil valide le devis correspondant au raccordement électrique (SIEM – 49.140 €/HT).

➤ Délibération n°94/09

4. Redevance pour Certificat de raccordement

En cas de cession immobilière, aucune taxe n'est prévue pour le contrôle de branchement d'une propriété au réseau d'assainissement collectif. A chaque cession, les notaires demandent la vérification systématique des branchements. Ce contrôle est prévu en SPANC ainsi que la redevance correspondante mais pas dans le service collectif. Ceci occasionne le déplacement d'un technicien, la vérification sur place (examen visuel en limite de propriété n'est pas toujours possible) et la rédaction d'un compte rendu (et éventuellement une contre visite).

Le conseil décide d'instaurer cette taxe et de fixer son prix à 75 €.

Par ailleurs, en cas de non-conformité et de non réalisation de conformité dans le délai imparti (et même en dehors de toute cession immobilière), le conseil fixe à 100 % la majoration de la redevance d'assainissement.

➤ Délibération n°96/09

5. Convention tripartite S.I.VA.VE, Sillery et CCVMR

Pour les travaux d'installation du réseau d'assainissement collectif des eaux usées rue du Petit Sillery à Sillery (programmation 2010), le S.I.VA.VE a délégué sa maîtrise d'ouvrage à la commune de Sillery.

Le conseil accepte la signature d'une convention tripartite à passer entre la CCVMR, Sillery et le S.I.VA.VE. permettant que les travaux de compétence communautaire soient remboursés directement à la Commune de Sillery (sans passer par le S.I.VA.VE).

➤ Délibération n°95/09

6. Pour information et confirmation : Récapitulatif des travaux programmation 2010

Outre les travaux de réparations et de remise à niveau listés en 2009 et reportés en 2010 (y ajouter une intervention en mise à niveau eaux pluviales rue de Châlons à Beaumont sur Vesle),

Dossier de création Aménagement ou extension :

- Première Partie rue du réservoir à Ludes en cours de chiffrage
- Rénovation complète impasse Kléber à Mailly Champagne en cours de chiffrage
- Aménagement partie rue ancien moulin à Mailly Champagne en cours de chiffrage
- Création réseaux assainissement pluvial rue de Verzenay à Verzy chiffrage en cours
- Création assainissement des eaux usées rue du Petit Sillery à Sillery chiffrage en cours
- Aménagement place de l'église aux Petites Loges estimation 13.815 €/HT
- Aménagement place de Gadons à Verzenay estimation 25.325 €/HT
- Extension rue de Trépail à Vaudemange en cours de chiffrage

7. Facturation redevance assainissement

La CCVMR gère désormais l'ensemble de son service assainissement en régie (excepté pour les communes de Sillery = adhésion S.I.VA.VE et Beaumont sur Vesle = convention S.I.VA.VE).

Elle réalise en interne la facturation de la redevance assainissement et redevance pour modernisation des réseaux de collecte pour les communes de Verzy et Trépail. Pour les autres communes et jusqu'à aujourd'hui, la facturation était prise en charge gratuitement par la société VEOLIA.

Les services de VEOLIA ont fait savoir qu'ils factureraient maintenant ce service 2,50 €/HT par facture. Sans compter la commune de Trépail, environ 2.600 abonnés seraient concernés à raison de 2 factures par an.

Le secrétariat communautaire est en mesure d'assumer cette mission à charge pour les communes de transmettre en temps et heure la liste de leurs abonnés et leur consommation.

Une négociation avec l'entreprise VEOLIA sera néanmoins entamée.

V. Zone activité Sillery

1. Mission de maîtrise d'œuvre pour les travaux d'accès

Lors de la précédente réunion, le conseil a validé le principe de prise en charge et réalisation des travaux d'accès de la zone d'activités de Sillery.

Il retient par délibération le cabinet GNAT pour la maîtrise d'œuvre des travaux pour un montant, après remise commerciale, de 9.500 €/HT.

- Délibération n°97/09

VI. Questions diverses

1. Travaux aménagement intérieurs et extérieurs gymnase intercommunal de Verzy

Le Principal du collège de Verzy, par courrier à la CCVMR, a évoqué différents points de dysfonctionnement du gymnase de Verzy :

- constat de fuite de toit
- souffleries chauffage empoussiérées
- odeurs dans les sanitaires
- absence de cloisonnement total entre les espaces vestiaires et sanitaires filles / garçons
- manque éclairage bureau des professeurs
- ingérences du week-end
- dégradations constatées au passage des élèves
- intervention sur les peupliers

Certains points ont déjà été réglés. D'autres sont à l'étude comme l'abattage des peupliers (devis en cours et chiffrage déjà obtenus entre 7000 et 9.672,24 €/TTC).

2. Suppressions emplois

Après avis favorable du CTP, le conseil ferme par délibération le poste d'adjoint technique 2eme classe 20 heures, désormais inoccupé (Madame Maryline DUPIRE ayant été nommée sur un poste à 25 heures par semaine).

- Délibération n°88/09

3. Autorisation du Président d'ester en justice

La CCVMR faisant l'objet d'un référé devant le tribunal administratif, le conseil délibère pour autoriser le Président à ester en justice, au nom de la CCVMR, en défense devant les juridictions civiles pénales et administratives tant en première instance qu'en cause d'appel.

En effet, une entreprise non retenue lors de la mise en concurrence pour la réalisation des ouvrages de transfert des eaux usées de Ludes et Mailly Champagne a contesté le système de notation prévu au règlement de la consultation, appliqué par le maître d'œuvre et validé par la commission d'appel d'offres et le conseil communautaire.

Maître DEVARENNE, Avocat a été mandaté pour représenter la CCVMR, rédiger et déposer le mémoire en défense.

➤ Délibération n°98/09

4. Demande d'aide financière club sportif

Le football club de Verzenay a sollicité la CCVMR pour obtenir une aide financière (achat de matériel, maillots à l'effigie du Phare...).

Le conseil communautaire ne souhaite pas répondre favorablement à ce club. L'aide aux clubs et associations locaux reste, pour l'heure, dans le champ d'intervention communal.

La CCVMR n'est intervenue jusque là et dans ce domaine qu'en faveur de l'UNSS (collège de Verzy) ou des évènements de portée intercommunale (ex : le Trail des Tordus).

5. Relais Nautique de Sillery Montagne de Reims

Convention d'occupation temporaire du domaine public fluvial

VNF conditionne désormais l'occupation du domaine public fluvial au paiement d'une redevance annuelle calculée au prorata de la surface terrestre et des voies d'eaux occupées et exploitées.

Ces conditions sont inscrites dans une convention d'occupation temporaire dont la durée est de 10 ans à compter du 1^{er} janvier 2010.

Concernant la zone de mouillage et les équipements légers (pontons et capitainerie) du relais nautique de Sillery – Montagne de Reims, la CCVMR devra régler une redevance annuelle de 1.690,69 €.

Le conseil autorise le Président à signer la convention avec VNF.

➤ Délibération n°99/09

Bilan saison 2009

	2008	2009
Bilan exploitation	Réalisations dépenses 2008	Réalisations dépenses 2009
Eau & assainissement	610,79	951,67
Electricité	1643	1958,93
Fournitures & petit équipement	157,37	31,55
Maintenance		
Frais télécommunications	119,74	242,10
Frais médicaux		
Frais de personnel	2409,54	2728,01
Total	4940,44	5912,26
Bilan exploitation	Réalisations recettes 2008	Réalisations recettes 2009
Droits amarrage du 15/04 au 15/10	5473	9356
Total	5473	9356
Solde négatif		
Solde positif	532,56	3443,74

Dépenses investissement

- Réparations pontons : 4066,90 €/TTC
- Réfection accès quai : 2 810,60 €/TTC.

Fréquentations (en bateaux/jours) :

2001 1284

2002	1092
2003	1432
2004	1227
2005	826
2006	854
2007	1257
2008	1040
2009	2151

Projets 2010 :

- Installation wifi
- Machine à laver à jetons.

5. Phare de Verzenay

Chantal Collard, Vice-présidente chargée du développement touristique, propose pour 2010 de réaliser la terrasse à l'entrée extérieure du Phare. C'est un point important pour l'accueil des touristes et une réelle plus value pour l'image du musée.

Ces travaux n'avaient pu être réalisés lors des grosses rénovations en 2008.

Un premier devis estima les travaux à 3.654,06 €/HT

Le président demande, avant que le conseil ne se prononce, de vérifier si le budget compte des restes à réaliser sur le programme n° 198

Pour info :

Vœux communautaires mardi 5 janvier 2010 à 18h30 au Phare